

Vers une criminologie de la confiance*

Par Lode WALGRAVE

RÉSUMÉ

Beaucoup de criminologues s'inquiètent de l'obsession sécuritaire régnant actuellement dans les discours publics et les politiques criminelles. Une politique basée principalement sur le contrôle, la répression et l'exclusion risque d'entraîner une escalade sans issue positive. Dans cet article, j'examine les raisons de cette préoccupation et j'explore les bases existantes sur lesquelles la criminologie pourrait préserver sa mission sociétale, celle de contribuer à une société inclusive et émancipatrice.

Mots clés: Criminologie de la confiance, *Good Lives Model*, justice restaurative.

ABSTRACT

Many criminologists are concerned about the current obsession with security in public discourse and criminal policies. A policy based mainly on control, repression and exclusion risks escalating without a positive outcome. In this article, I examine the reasons for this concern and explore the existing bases on which criminology could preserve its societal mission of contributing to an inclusive and emancipatory society.

Keywords: Criminology of Trust, Good Lives Model, Restorative Justice.

L'obsession sécuritaire

Nos sociétés actuelles sont dominées par une obsession du risque. Alors que ce développement se produit déjà depuis plusieurs décennies, il s'est accéléré lors de phénomènes récents tels que la montée du terrorisme ou les mouvements massifs de réfugiés. Conséquemment, le besoin de sécurité dans le public en devient quasiment insatiable, allant de pair avec un rétrécissement du sens de solidarité, et dégradant la qualité de la vie sociale. La plupart des autorités répondent à cette évolution par une escalade de mesures de sécurité, réduisant nos libertés et nourrissant le populisme punitif.

Le débat public sur la sécurité s'est imposé graduellement comme un thème important dans les médias et dans la politique. Alors qu'il n'est pas certain que les risques objectifs de victimisation aient augmentés, la sensibilité est devenue plus aigüe. D'où vient cette hypersensibilité ? Plusieurs macroanalyses sociales lient l'obsession sécuritaire à des développements mondiaux, soutenus par la globalisation capitaliste (Bauman, 2000 ; Wacquant, 1999 ; Castel, 1995). Cette

* Révisions avec le soutien de Erwan Dieu.

globalisation a échappé aux citoyens et à leurs gouvernements élus qui perdent ainsi leur prise sur les conditions socio-économiques et sur les conditions de vie. Cela amène une « modernité liquide » (Bauman, 2000), dans laquelle plus rien n'est certain ni prévisible. Ce sentiment profond d'incertitude provoque une hypersensibilité pour tout risque et toute menace possible et une obsession pour des problèmes de sécurité. Et ainsi, la vie sociale s'est pénétrée en quelques décennies d'un malaise subversif, une inquiétude sous-jacente, difficile à gérer. Lianos et Douglas (2000) parlent de « dangérisation », la tendance à percevoir le monde à travers des catégories de risques et de dangers, la prévalence de perceptions défensives et non pas optimistes, et la dominance de l'anxiété au lieu de l'ambition et de l'espoir. La montée du terrorisme et le flot de réfugiés de la dernière décennie ont encore renforcé et nourri cette tendance.

Les pouvoirs démocratiques ont peu de prise sur les causes profondes de ce malaise parce que leur portée n'atteint pas les dimensions globales de la problématique. Mais ne rien faire n'est pas une option pour les autorités politiques, vulnérables sur le plan électoral. Et donc, ils se focalisent sur les causes « objectives » et accessibles de l'insécurité. Contre la criminalité, la présence de réfugiés, la radicalisation et d'autres phénomènes anxiogènes, ils mettent en place des stratégies défensives de sécurité en criminalisant plus de comportements, élargissant les pouvoirs de la police, augmentant les contrôles et les peines.

Les recherches criminologiques montrent que le simple appel systématique à l'intimidation et la punition amène plus d'incarcération, plus de méfiance, plus de coûts humains et financiers, moins d'éthique, moins de sécurité, et une qualité moindre de la vie sociale (Skolnick, 1995; Tonry, 1995; Braithwaite, 2005; Cario, 2005; Salas, 2005; Bottoms, 2019). Cette politique provoque un cercle vicieux. La politique défensive maintient l'insécurité comme une problématique très médiatisée, mais elle ne contribue pas aux sentiments confortables de sécurité. En conséquence, la politique répressive s'escalade et la sensibilité pour les risques démocratiques de l'approche sécuritaire diminue. En même temps le mécontentement s'accroît envers les institutions démocratiques, reprochées une impuissance et/ou un laxisme coupable pour assurer la sécurité. Les médias sociaux ventilent abondamment ces ressentiments contre tous celles et ceux qui sont suspects de complicité, les « politiciens profiteurs », les « riches insatiables », les « intellectuels déphasés ». Ce sont des cibles faciles pour le populisme, un courant socio-politique qui oppose le « vrai peuple » à « l'élite » (Taguieff, 2004; Mudde & Kaltwasser, 2017).

Le défi de la criminologie

Une telle situation crée un défi pour la criminologie. D'un côté, elle se trouve devant le danger de se voir « encastrée »¹ (Walgrave, 2008). Comme les journalistes de guerre encastrés opèrent à l'intérieur des limites définies par les

militaires et acceptent les déclarations militaires comme la vérité, la criminologie encastrée opère dans les limites du discours officiel. Elle accepte les problèmes définis par les autorités comme les seuls vrais problèmes. Une telle criminologie soutient la politique officielle, mais elle n'informe pas le public sur les risques et les alternatives possibles.

D'un autre côté, une partie considérable de criminologues se sent inconfortable dans cette situation. Ils craignent qu'une politique de sécurité défensive, basée principalement sur le contrôle et l'exclusion, n'ait surtout des conséquences dramatiques pour la qualité de la vie sociale. La criminologie ne peut en effet ne pas se réduire à une science technique de contrôle et de traitement. Comme toute science sociale, elle porte une mission plus positive et constructive, celle de contribuer à la promotion et la préservation de la qualité de la vie sociale.

Et donc, beaucoup de criminologues cherchent de voies alternatives, plus constructives pour gérer les problèmes causés par la criminalité et le sentiment d'insécurité. On l'observe sur plusieurs domaines de la recherche et de la pratique criminologique.

À la recherche des racines d'une criminologie constructive

Déjà en 1986, Frits De Cauter² proposait une distinction entre la «prévention défensive» et la «prévention offensive» (De Cauter & Walgrave, 1986). La première se focalise sur le contrôle et la protection en limitant la marge d'options et de comportements des groupes de risque ou en situation de risque. L'autre se base sur la formation, l'information et la motivation de ces groupes afin d'élargir leurs options et comportements possibles. De Cauter supposait que l'émancipation des groupes de risque, les mettant en mesure de prendre leur propre sort en main, les amènera à se servir de ces nouvelles capacités d'une façon constructive et prosociale, et à quitter spontanément le style de vie contenant des dynamiques criminogènes.

Une vision «positive» de la sécurité

C'est dans le même ordre d'idées qu'il faut voir la parution en 2014 de *Positive criminology. Reflections on care, belonging and security* (La criminologie positive. Des réflexions sur la sollicitude, l'inclusion et la sécurité) (Schuilenburg, van Steden & Oude Breuil, 2014). Dans le chapitre introductif, les trois directeurs de la publication expliquent leur projet, celui d'explorer les sources théoriques et empiriques pour une vision plus positive de la notion de sécurité. Ils considèrent les discours prédominants sur la sécurité trop négatifs et trop axés sur les risques et dangers, et ils invoquent une approche plus positive reliant la sécurité à des notions comme la confiance, la sollicitude et le bien-être.

Après neuf chapitres, Ian Loader propose trois modèles de discours. Le premier se restreint par peur que trop d'attention pour la sécurité pourrait nuire à d'autres valeurs qu'elle est supposée de défendre, telle que la liberté ou le

bien-être. Le deuxième s'oppose carrément à la rhétorique de sécurité par ce qu'elle est considérée comme un moyen de contrôle et de répression. Le troisième modèle prend le besoin de sécurité au sérieux, mais il maintient en même temps un certain scepticisme. Loader plaide pour un tournant positif dans la conceptualisation. L'objectif ne doit pas être de rayer tous les risques de la vie en commun, ce qui n'est pas possible ni désirable, mais d'apprendre à vivre avec confiance avec des risques inhérents de la vie.

Ce volume illustre parfaitement bien les soucis que se font des criminologues sur l'escalade irréfléchie des mesures de sécurité au détriment de nos libertés, de la solidarité mutuelle et de la qualité de la vie sociale. Il offre un ensemble riche d'idées, de pratiques et de données empiriques pour repenser la sécurité dans une perspective plus constructive que celle présentée actuellement dans les médias et les agendas politiques.

Traiter les délinquants comme des semblables

En 2015 un deuxième volume intitulé *Positive Criminology* paraissait (Ronel & Segev, 2015). Les directeurs de la publication, Ronel et Segev, déplorent que le traitement des délinquants et des victimes soit guidé trop exclusivement par un focus sur les facteurs et les dynamiques négatives et ne prête pas assez d'attention aux potentialités intégrantes et unifiantes dans la société et chez les délinquants eux-mêmes. Ils plaident pour une renaissance éthique selon quatre vecteurs, l'intégration/la séparation, l'assistance/l'infliction de peine, l'appel aux forces intrinsèques/maintenir l'impuissance, l'orientation vers l'autre/la focalisation sur soi-même.

Une expression évidente de cette approche se trouve dans le *Good Lives Model* (GLM) (Ward & Maruna, 2007; Dieu, 2020). Le GLM se développe sur la supposition que ceux et celles qui commettent des délits sont essentiellement des êtres humains avec les mêmes besoins et aspirations que ceux et celles qui n'en commettent pas. Nous aspirons tous à certains biens tels que la santé, une vie émotionnelle équilibrée, des relations intimes satisfaisantes, une intégration sociale, du plaisir, et cetera. Beaucoup de délinquants récidivistes ont perdu l'espoir d'atteindre ces biens selon les voies conformes. Il faut donc réactiver cet espoir pour attiser leur motivation de coopérer sur la voie de la réhabilitation. Contrairement aux traitements qui voient le délinquant surtout sous l'angle des risques qu'il (elle) représente, le GLM se focalise sur les capacités existantes pour développer «*personally meaningful and fulfilling lives*» (Ward, Fox & Garber 2014: 28). Plutôt que de se demander «*what works?*» (Qu'est-ce qui fonctionne?) pour contrôler et diriger les délinquants, le GLM se demande «*what helps?*» (Qu'est-ce qui aide?) pour soutenir la motivation du délinquant dans sa quête d'une vie satisfaisante et intégrée dans la société.

La justice restaurative

À partir des années 1990, la justice restaurative se présenta de plus en plus comme une alternative à l'apriorisme punitif dans la réaction à la criminalité (Johnstone & Van Ness, 2007; Cario, 2005; Salas, 2006). En bref, les

arguments négatifs se trouvent dans l'impasse destructive de l'escalade punitive et des objections socio-éthiques contre l'exclusion systématique de semblables. Les arguments positifs indiquent les résultats encourageants des pratiques restauratives et la philosophie de base plus humaniste et plus sociale de la justice restaurative.

L'objectif de la justice restaurative est de restaurer la qualité des relations sociales, plutôt que d'astreindre un ordre public abstrait. Pour atteindre cet objectif, la justice restaurative compte surtout, mais pas exclusivement, sur des processus coopératifs entre les citoyens. L'appel aux interventions coercitives par l'état ne vient qu'en deuxième lieu. La pratique montre que cette stratégie n'est pas naïve. Il apparaît que, malgré leurs rôles opposés et leurs vues initialement contradictoires sur l'incident, et si les conditions adéquates sont réalisées, la victime et l'acteur du délit trouvent leur intérêt commun dans un règlement constructif et dans la paix sociale qui en résulte.

La justice restaurative représente un tournant fondamental de la réponse à la criminalité. Elle n'accentue pas l'opposition entre l'acteur du délit, la victime et la société, mais elle recherche ce qui nous lie. Elle favorise la délibération inclusive si possible et réduit au strict minimum l'emploi de la coercition exclusive. La réponse institutionnelle au délit se transforme d'une machine autoritaire de jugements en un système de résolution de problèmes à la base. Les principes de la justice restaurative se répandent vers d'autres domaines où il faut répondre à des conflits, des injustices et de discipline. La justice restaurative offre aux citoyens l'occasion de faire l'expérience de la force du dialogue respectueux et des bénéfices d'investir dans l'intérêt commun. Finalement, la justice restaurative repose sur une confiance de base dans les potentialités constructives des citoyens de prendre leur responsabilité active en matière de délinquance et de justice et dans d'autres domaines de la vie sociale (Walgrave, 2008).

Vers une criminologie de la confiance

Les modalités décrites ci-dessus de gérer les problèmes posés par la délinquance, toutes s'enracinent dans le même sol moral. Elles ne considèrent pas les délinquants connus comme des êtres différents des personnes n'ayant officiellement pas commis de délits, mais elles les traitent comme des concitoyens avec des aspirations et des motivations comparables. Elles cherchent à créer pour eux des perspectives sociales motivantes et pleines d'espoir pour favoriser l'activation de leurs capacités et de choix prosociaux. Elles favorisent la participation des concernés dans la prévention et dans le règlement des causes et des conséquences de la délinquance.

Et surtout, elles comprennent que toute politique, toute intervention en matière de la criminalité, la justice et la sécurité/l'insécurité doivent se reposer sur une base de respect, de solidarité, d'équité sociale et de participation. La qualité de la vie sociale dépend de la façon dont nous nous traitons

mutuellement. Il ne faut pas aborder l'autre comme une menace, mais comme un compagnon dans la recherche commune d'un monde meilleur et d'une vie sociale plus accueillante. C'est ce qui fonde une façon spécifique d'approcher le domaine de la criminologie.

Qu'est-ce qui caractérise cette approche? Les directeurs des deux publications mentionnées ci-dessus l'appellent une «criminologie positive» (Schuilenburg, van Steden & Oude Breuil, 2014, Ronel & Segev, 2015). Le problème est que la dénomination «positive» n'a pas de contenu. Ce qui est positif pour l'un peut avoir une signification moins positive ou même négative pour l'autre. Marshall (2019) plaide pour une «justice of care» (Marshall, 2019). Dans le même sens, on pourrait parler d'une *criminology of care*³ qui prendrait soin des patients/personnes judiciairisées, de la justice et de la qualité de la vie sociale. Hoyle (2010) situe la justice restaurative dans une «criminologie de l'espoir», une criminologie qui s'attache à créer de l'espoir vers des perspectives motivantes dans le futur. Il y a quelques années, j'ai suggéré une «criminologie de la confiance» (Walgrave, 2016; voir aussi Walgrave, Ward & Zinsstag, 2019). Je pense que cette dénomination vise précisément le cœur de cette criminologie.

La confiance est une dimension psychologique essentielle. Selon Erikson la «confiance de base» est la condition la plus fondamentale de la vitalité mentale, une attitude qui pénètre toutes nos relations avec nous-mêmes et avec les autres (Erikson, 1968). Normalement, elle se forme dans la première phase du développement psychologique. La confiance nous ouvre vers le monde et vers les autres. Elle nous permet de prendre soin des autres. La confiance est une condition sine qua non sur laquelle des espoirs peuvent se développer.

Dans la sociologie, Putnam (1993) avance la confiance comme l'élément crucial du capital social. La confiance met de l'huile dans les interactions de la vie sociale et facilite le fonctionnement aisé de la démocratie. Une notion très significative ici est celle du «dominion» avancée par Braithwaite et Pettit (1990). Cette notion comprend deux dimensions. La dimension «objective», ce sont nos droits et libertés légales. La dimension «subjective» est l'assurance que nos co-citoyens et les autorités vont respecter ces droits. Ce n'est que dans ce cas que nous pouvons vraiment jouir de nos droits et libertés. Un cambriolage, par exemple, n'est pas une atteinte à nos droits de possession et de vie privée, puisque ces droits restent écrits dans les lois, mais il choque notre assurance que ces droits sont vraiment respectés. Et si les institutions sociales n'entreprenaient rien contre ce cambriolage, notre foi en la détermination des autorités pour faire respecter ces droits s'effondrerait. La restauration de cette assurance, cette confiance, est la mission fondamentale de toute intervention après l'occurrence d'un délit. Il faut bien constater que la carence de confiance actuelle dans nos sociétés rend le fonctionnement des institutions démocratiques grippé et crispé. Les citoyens risquent de se retirer dans des forteresses de méfiance et d'intérêt propre.

Un choix moral réaliste

Le choix pour une criminologie de la confiance s'inspire d'une attitude morale fondamentale. Celle du respect de l'autre. Pour Levinas (1969), la rencontre avec l'autre nous pose inévitablement devant un choix éthique fondamental. Celui de respecter l'altérité de l'autre ou de le réduire à un objet situé dans nos propres besoins et projets. Voir la personne qui a commis des délits comme un égal, «quelqu'un de nous», se réfère à une sympathie évidente et sous-jacente entre les humains. Richard Sparks nous rappelle l'œuvre de David Hume en écrivant que la sympathie représente la capacité fondamentale pour rendre une vie sociale paisible possible (Sparks, 2011).

La sympathie interhumaine forme aussi le sol dans lequel peut prospérer ce que j'ai appelé « l'intérêt propre commun », la conscience intuitive que l'intérêt propre est mieux servi par l'investissement dans l'intérêt commun (Walgrave, 2008). Cette notion réunit deux constatations apparemment contradictoires de notre condition humaine. (1) Nous ne pouvons que vivre ensemble. Conséquemment, notre comportement influence inévitablement les autres, ce qui crée des droits et des responsabilités mutuelles. C'est la base de l'éthique sociale. (2) Nous sommes tous aiguillonnés par un intérêt propre. Mais nous partageons tous l'intérêt de profiter d'une vie sociale fonctionnant bien, pénétrée par un respect mutuel et solidaire. C'est l'intérêt propre commun. La qualité de la vie sociale dépend de la mesure dans laquelle nous réussissons à intégrer la poursuite de notre intérêt propre dans le projet de l'intérêt commun. C'est ce que Putnam appelle « l'intérêt personnel bien compris » (Putnam, 2000:135). Le concept de « dominion » (Braithwaite & Pettit, 1990) exprime aussi l'interdépendance. Nos libertés dépendent du respect des autres et des institutions pour nos droits et libertés légales⁴.

Il est évident que le choix pour une criminologie de la confiance s'inspire d'une optique optimiste sur les humains et les sociétés. Dans ses théories, ses recherches et ses pratiques, la criminologie de la confiance prône que toute politique concernant la criminalité, la justice et l'(in)sécurité doit partir de la promotion de la cohésion sociale et du bien-être, par la voie du respect, la solidarité et l'équité. Bien sûr, il faut faire respecter les règles sociales. Il faut prévenir le plus possible des actes de délinquance. Et si un tel acte se produit, une réaction formelle est nécessaire. Mais le moyen principal consiste à l'inclusion et la motivation. Le recours à l'intimidation et la coercition ne peut se faire que si la voie de l'inclusion et la motivation s'avère impossible ou insuffisante. En dernier recours.

Ce n'est pas une vision naïve. La recherche et les pratiques de prévention, de traitement et de justice restauratives démontrent que la portée de ces modalités sont très larges et sont en mesure de repousser vers la marge l'usage de l'intimidation, de la coercition et de l'exclusion. Et en plus, cette criminologie offre un antidote vigoureux contre l'obsession sécuritaire défensive qui empoisonne actuellement le climat social avec un préjugé de méfiance envers l'autre et envers les institutions démocratiques et qui pose une menace croissante pour nos démocraties.

Références

- Bauman, Z. (2000b), *Liquid Modernity*, Cambridge: Polity Press.
- Beck, U. (1992), *Risk Society*, London: Sage.
- Braithwaite, J. (2005), Between proportionality & impunity: confrontation => truth => prevention. *Criminology* 43 (2): 283-306.
- Braithwaite, J. & Ph. Pettit (1990), *Not Just Desert. A Republican Theory of Criminal Justice*, Oxford: Oxford University Press.
- Cacioppo, J and Patrick, W. (2008) *Loneliness. human nature and the need for social connection*, New York: Norton and Company.
- Cario, R. (2005), *Justice Restaurative. Principes et promesses*, Paris: L'Harmattan.
- Castel, R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale: une chronique du salariat*, Paris: Fayard.
- De Cauter, F. & L. Walgrave (1986), Une tentative de clarification de la notion de 'prévention'. *Annales de Vaucresson*, 1 : 31-51.
- De Waal, F (2009), *The age of empathy. Nature's lessons for a kinder society*, New York: Harmony books.
- Dieu, E. (2020), *Good Lives Model (GLM)*, Paris: L'Harmattan.
- Erikson, E. (1968), *Identity, Youth and Crisis*, New York: Norton & Company.
- Hoyle, C. (2010), The case for restorative justice. In C. Cunneen & C. Hoyle, *Debating Restorative Justice*, Oxford/Portland: Hart Publishing, pp. 1-100.
- Johnstone, G. & D. Van Ness (2007), *Handbook of restorative justice*, Cullompton: Willan Publishing.
- Levinas, E. (1961), *Totalité et infini: essai sur l'extériorité*, Paris: Livre de poche. Biblio Essais.
- Lianos, M. & M. Douglas (2000), Dangerization and the end of deviance. In D. Garland & R. Sparks (eds.), *Criminology and Social Theory*, Oxford: Oxford University Press, Clarendon Studies in Criminology, pp. 103-125.
- Marshall, C. (2019), Justice as Care. Editorial. *The International Journal of Restorative Justice* 2 (2): 175-185.
- Putnam, R. (1993), *Making Democracy Work. Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton: Princeton University Press.
- Ronel, N. & D. Segev (eds.) (2015), *Positive Criminology*, New York/London: Routledge.
- Salas, D. (2005), *La volonté de punir. Essai sur le populisme pénal*, Paris: Hachette.
- Salas, D. (2006), Introduction: qu'est-ce que la justice «réparatrice»? *Les Cahiers de la justice*, printemps 2006: 21-25.
- Schuilenberg, M., R. van Steden and B. Oude Breuil (eds.) (2014), *Positive Criminology. Reflections on Care, Belonging and Security*. The Hague: Eleven International Publishing.
- Sparks, R. (2011), Divided Sympathies: David Hume and Contemporary Criminology. In S. Karstedt, I. Loader & H. Strang (eds.), *Emotions, Crime and Justice*, Oxford/Portland: Hart Publishing, pp. 317-330.
- Taguieff, P.A. (2004), *Le retour du populisme. Un défi pour les démocraties Européennes*, Ed. Encyclopédie universalis.
- Wacquant, L. (1999), *Les Prisons de la Misère*, Paris: Liber, Raison d'agir.
- Walgrave, L. (2008), *Restorative Justice, Self-Interest and Responsible Citizenship*, Cullompton: Willan.
- Walgrave, L. (2016), Positive criminology, criminology of trust and restorative justice. *Restorative Justice. An International Journal* 4 (3): 424-434.
- Walgrave, L., T. Ward & E. Zinsstag (2019), When restorative justice meets the Good Lives Model: Contributing to a criminology of trust. *European Journal of Criminology*, 1: 1-17.

Ward, T. & S. Maruna (2007), *Rehabilitation. Beyond the Risk Paradigm*. London/New York: Routledge.

Ward, T., K. Fox & M. Garber (2014), Restorative justice, offender rehabilitation and desistance. *Restorative Justice. An International Journal*, 2 (1): 24-42.

Notes

- 1 Traduction d'« *embedded* » en analogie avec la notion « *embedded journalism* ».
- 2 Frits De Cauter était un jeune chercheur très promettant à l'institut de Criminologie de la KU Leuven (Belgique). Il décéda en 1991.
- 3 Dans le sens commun du « *care giving* », celui qui « prend soin », expression peu traduisible en français.
- 4 Sur d'autres domaines, le neuroscientifique Cacioppo (Cacioppo & Patrick 2008) ou le primatologue De Waal (2009) soulignent également l'importance de la capacité de s'entendre et de coopérer pour l'évolution de la vie.